



Protocole sanitaire de l'école SAINT-JEAN

Veillez trouver ci-joint les éléments du nouveau protocole appliqué à Saint-Jean pour cette rentrée du 2 novembre avec réajustement possible jusqu'au 9 novembre 2020. Pour info, certains éléments du nouveau protocole étaient déjà en vigueur sur notre site.

1- Rôle des parents :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

- Ils s'engagent, notamment, à **ne pas mettre leurs enfants à l'école** en cas d'apparition de fièvre (38° ou plus) ou en cas de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.
- De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.
- Ils rappellent les grands principes présentés ci-dessous à leur enfant.
- L'accès des accompagnateurs dans les bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

2- Grands principes :

La distanciation physique :

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir à l'arrivée au domicile.

Le port du masque

Pour les élèves : Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

NB :

- ✓ Chaque élève demi-pensionnaire viendra à l'école avec 2 masques, l'un sur lui, l'autre dans une pochette plastique pour son après-midi.
- ✓ L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
- ✓ Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (NB : une dotation est sollicitée actuellement auprès de Rennes Métropole pour fournir deux masques tissus à chaque enfant).

Les enseignants et le personnel porteront un masque durant la journée.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

Le brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) est requise.

En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non-brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau ou de groupes de classes. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.

3- Organisation de la classe et points de vigilance dans la journée :

- L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps, l'organisation choisie actuellement permet l'échelonnement.
- La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements doivent être limités et organisés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe en dehors des salles spécialisées et des ateliers. Afin de limiter les déplacements dans les classes, les élèves auront envers eux **une petite bouteille d'eau ou gourde et des mouchoirs jetables**.
- Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. **Les récréations** sont décalées dans le temps de façon à limiter les brassages.
- La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à un même niveau dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaires des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table.
- **Les salles de classes** sont nettoyées/décontaminées chaque jour et une vigilance sera apportée aux endroits particuliers comme les poignées de porte, interrupteurs, ...
- **Pour les activités sportives**, les enfants auront des tenues simples permettant la pratique sportive : ils ne se changeront pas et viendront donc directement en tenue de sport. Les élémentaires enlèvent le masque au moment de l'activité physique.
- **Si un élève se blesse**, il pourra être soigné par un adulte muni de ses protections ainsi que de gants.
- **Si un élève ne respecte pas les conditions sanitaires mises en place**, le chef d'établissement se réserve le droit de ne plus l'accepter à l'école afin de protéger l'ensemble des autres personnes présentes.

4- Accès et horaires :

Il y aura **trois accès** : un par le grand portail de la cour, un par le portillon principal et un par l'entrée administrative du collège.

Entrées du matin et du midi : Portillon principal pour tous.

De 7h30 à 8h15 : accès à la garderie, votre enfant sera accueilli à la porte de la garderie.

8h20 à 8h30 : TPS PS MS : les parents entrent dans la cour pour rejoindre la cour des maternelles puis la porte de la classe de maternelle,

GS au CM2 : Les enfants sont confiés à l'adulte présent au portail et regagnent leur classe.

13h15 à 13h30 : TPS PS MS GS : les parents entrent dans la cour pour déposer leur enfant dans la cour des maternelles.

Sorties : midi 2 accès – soir 3 accès

De 11h45 à 12h00 : portillon principal et grand portail :

- TPS PS MS : portillon, les parents entrent pour rejoindre la cour des maternelles.
- GS à CM2 : Grand portail.

De 16h30 à 16h45 : portillon principal, grand portail cour des élémentaires et portail administration collège.

- TPS PS MS : portillon, les parents entrent pour rejoindre la cour des maternelles.

- GS CP CE1 : Grand portail de la cour
- CE2 CM1 CM2 : Portail coté collègue – Les élèves qui ont un vélo ou autre... après être sortis, se présenteront au grand portail puis un par un ils iront reprendre leur vélo ou autre ...

16h45 à 17h45 :

-porte de la salle de garderie extérieure pour les élèves de **TPS à GS**. Merci d'attendre à l'extérieur.

- porte coté sud du bâtiment (vers classe de CP CE1) pour l'accès à l'étude. **CP à CM2**. Merci de sonner et d'attendre l'arrivée de votre enfant.

5 - Attestations de déplacement scolaire :

A partir du 2 novembre, les familles auront besoin d'une attestation de déplacement pour amener et récupérer leurs enfants à l'école.

Ces attestations sont sur le site internet de l'établissement depuis le 30 octobre.

<https://www.ecbruz-sterblon.org/etablissements-prives-commune-de-st-erblon/ecole-saint-jean/actualites/st-jean-important-rentree-du-2-novembre-2020>

6 - Conclusion :

Ce document a été rédigé en nous appuyant **sur le nouveau protocole sanitaire** promulgué par l'Education Nationale le 30 octobre 2020.

Les différentes règles édictées sont **pour le bien et la sécurité sanitaire de tous** : vous parents, vos enfants et également toutes les personnes qui travaillent dans notre établissement. Nous avons donc tous un rôle à jouer lorsque votre enfant nous est confié mais également quand il est chez vous.

Suivant l'avis des autorités (ARS, préfecture, état...), il sera possible de modifier le protocole entraînant des alternances de demi-groupes classe en présentiel ou de fermer telle ou telle classe voire notre établissement si la situation sanitaire venait à dégénérer localement.

Nous faisons notre possible pour proposer aux enfants une scolarité sereine.
Pour cela, nous comptons tous sur votre compréhension et votre collaboration.
Continuons ensemble pour les enfants !

Isabelle Coggiola
Chef d'établissement